

# Concertation Médico-Pharmaceutique

Objectifs et contenu de l'A.R. en pratique...

**Pierre CHEVALIER**  
expert INAMI (CRM – CEM)

## Liens d'intérêt

- médecin généraliste, expert INAMI
  - Commission de Remboursement des Médicaments
  - Comité d'Evaluation des pratiques médicales en matière de Médicaments (CEM) : consensus, concertation médico-pharmaceutique (CMP)
- Formulaire Personnes Agées de Farmaka ASBL  
Rédacteur en chef adjoint
- Past
  - chargé de cours UCL: EBM, médecine générale
  - rédacteur en chef de la revue Minerva
  - président ASBL Groupe de Recherche et d'Action pour la Santé (GRAS)

# Arrêté Royal 3 avril 2015

- la concertation médico-pharmaceutique a pour objet principal d'optimiser les soins dispensés au patient grâce
  - à la coordination des missions respectives des médecins et des pharmaciens
  - en matière de prescription et de délivrance rationnelles
  - et d'une utilisation « sans risque » des médicaments

- la CMP doit être organisée de façon à assurer une couverture maximale, tant sur le plan local que national, au niveau de la répartition géographique et au niveau du nombre de dispensateurs de soins concernés
- des médecins hospitaliers et/ou des pharmaciens hospitaliers peuvent être impliqués dans la concertation

- le Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de Médicaments (CEM) est chargé de l'accompagnement de la CMP
- composition du CEM : représentants des
  - universités
  - organismes assureurs
  - syndicats médicaux
  - sociétés scientifiques
  - pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers

# Programmes

- en vue du soutien (facultatif) de la CMP locale, des **programmes de promotion de la qualité** peuvent être proposés au Comité par
  - les organisations professionnelles représentatives des pharmaciens agréées
  - les organisations professionnelles représentatives des médecins agréées
  - les universités
  - les instituts de formation
  - les sociétés scientifiquesde préférence dans le cadre d'une collaboration des deux groupes professionnels

# Projet local

- cette collaboration interdisciplinaire a lieu par le biais de **réunions locales** au cours desquelles les médecins et les pharmaciens présents participent à un dialogue constructif sur les sujets choisis
- la discussion porte avant tout sur les difficultés rencontrées dans la pratique, et sur les solutions envisageables

# Projet local

- au terme de chaque réunion des recommandations visant à mettre en œuvre les solutions proposées sont, autant que possible, adoptées

## Projets pour lesquels

- des fiches thématiques
- des formations pour animateurs
- des manuels pratiques pour la collecte et l'analyse locales de données
- l'accompagnement à la demande d'une initiative locale pour l'établissement, l'introduction et l'exécution d'un projet

dans le cadre du programme validé par le CEM sont développés et mis à la disposition des projets locaux



# Projet local et programme validé

- le CEM a décidé que les projets locaux **devaient** être basés sur un programme approuvé par le CEM
- l'INAMI souhaite cibler, dans une première phase, le bon usage des médicaments

## Projet local : qui ?

- un GLEM et/ou un cercle de médecins généralistes et une organisation locale de pharmaciens
- qui
  - désignent comme responsables deux introducteurs du projet, un médecin et un pharmacien
  - qui envoient à l'INAMI une proposition de CMP préalablement à toute réunion envisagée

# Financement CMP

- L'intervention de l'INAMI est fixée sur base d'une enveloppe budgétaire de 2.000.000 EURO sur base annuelle
- Un montant de 1.000.000 EURO de l'enveloppe pour les programmes de promotion de la qualité
- Un montant de 980.000 EURO de l'enveloppe pour les projets locaux à raison de 2.500 EUR par projet local approuvé
- 20.000 EURO pour Quality Awards

# Projet local

- 2.500 EURO par projet local approuvé

## CEM

- 1.250 EURO à l'approbation
- 625 EURO à la réception du rapport de réunion
- 625 EURO à l'évaluation à terme de l'implantation des recommandations élaborées

# Sujets possibles

dans A.R.

1° Maîtrise des risques

(interactions, automédication, substitution)

2° Prescription rationnelle des médicaments

3° Problèmes liés à la polymédication

4° Promotion de l'observance thérapeutique

5° Rôles respectifs du médecin et du pharmacien

## Sujets possibles

- 6° Prescription de médicaments pour personnes âgées (en ambulatoire, dans une maison de repos pour personnes âgées, dans une maison de repos et de soins ou dans une maison de soins psychiatriques)
- 7° Application concrète de la prescription sous Dénomination Commune Internationale
- 8° Evaluation des indicateurs de prescription avec la mention de la classe thérapeutique concernée



# EN PRATIQUE



## Incapacité de travail

Vos droits à des indemnités d'incapacité de travail en cas de maladie ou d'accident

[Soins de santé](#)[Incapacité de travail](#)[Grossesse et naissance](#)[Accidents médicaux](#)

### Pour les citoyens

- ▶ [Facilités financières](#)
- ▶ [Ce que la mutualité rembourse](#)
- ▶ [Maladies](#)
- ▶ [Incapacité de travail](#)
- ▶ [Réinsertion socio-professionnelle](#)
- ▶ [Grossesse et naissance](#)
- ▶ [Campagne : INAMI 50 ans](#)
- ▶ [Votre consentement pour le partage de vos données de santé](#)

[▶ Naviguer rapidement](#)[Ouvrir](#)[📡 Pages récemment modifiées](#)[📡 Nouvelles et Presse](#)



## Soins de santé

Remboursements de vos soins en Belgique et à l'étranger

Soins de santé

Incapacité de travail

Grossesse et  
naissance

Accidents médicaux

## Pour les citoyens

- ▶ [Facilités financières](#)
- ▶ [Ce que la mutualité rembourse](#)
- ▶ [Maladies](#)
- ▶ [Incapacité de travail](#)
- ▶ [Réinsertion socio-professionnelle](#)
- ▶ [Grossesse et naissance](#)
- ▶ [Campagne : INAMI 50 ans](#)
- ▶ [Votre consentement pour le partage de vos données de santé](#)

▶ [Naviguer rapidement](#)

[Ouvrir](#)

[Pages récemment modifiées](#)

[Nouvelles et Presse](#)



## Rechercher

Ce moteur de recherche vous permet de chercher dans toutes les pages web. Vous pouvez aussi affiner la recherche en utilisant les filtres du menu de gauche (groupes cibles, thèmes et dates de mise à jour).

Pour retrouver des documents, utilisez la recherche disponible sous l'onglet « [Documents](#) ».

### Filtres

#### Groupe cible

[Tous les groupes cibles](#)

[Médecin \(5\)](#)

[Pharmacien \(5\)](#)

 

12/10/2015

#### [Concertation médico-pharmaceutique](#)

Qu'est-ce que c'est la « concertation médico-pharmaceutique »? Comment l'INAMI stimule-t-il la concertation médico-pharmaceutique ?

Trier par:



▶ Concertation médico-pharmaceutique

[Projet local](#)

[Programme de promotion de la qualité](#)

- ▶ [Feed-back sur votre comportement en matière de prescription d'antibiotiques](#)
- ▶ [Feedback prescription de médicaments - Infos consécutives à l'accord médico-mutualiste 2009-2010](#)
- ▶ [Recommandations pour mieux prescrire les médicaments en première ligne](#)

## Concertation médico-pharmaceutique

La concertation médico-pharmaceutique (CMP) a pour objectif de stimuler la collaboration pluridisciplinaire entre médecins et pharmaciens.

Un stimulant financier est prévu d'une part, pour les réunions CMP locales ("projets CMP") et d'autre part, pour les programmes de promotion de la qualité.

Sur cette page :

- ▶ [Objectif](#)
- ▶ [Projets locaux](#)
- ▶ [Programmes de promotion de la qualité](#)
- ▶ [Sujets possibles](#)
- ▶ [Plus d'informations](#)
- ▶ [Contacts](#)

## Programmes de promotion de la qualité

Des programmes de promotion de la qualité soutiennent la concertation médico-pharmaceutique locale.

Ces programmes consistent dans :

- des fiches thématiques
- des formations pour animateurs
- des manuels pratiques pour la collecte et l'analyse locales de données
- l'accompagnement à la demande d'une initiative locale pour établir, introduire et exécuter un projet.

[Procédure, directives pratiques et financement pour un programme de promotion de la qualité](#)



## Qui évalue et valide les programmes ?

- 4 experts
  - 1 médecin et 1 pharmacien à l'INAMI (ayant une expérience de la pratique)
  - 1 médecin et 1 pharmacien « praticiens » externes à l'INAMI (consortium interuniversitaire + CBIP)
- Avis transmis à un Comité d'accompagnement CMP du CEM qui fait une proposition (à la majorité) au CEM
- Décision finale par les membres du CEM

## Programmes validés

- seront mis à disposition sur le site de l'INAMI dès validation
- liste des thèmes des programmes en cours de validation sera mise sur le site de l'INAMI à partir de janvier-février

## Projets locaux

Les "projets CMP" sont des réunions CMP locales :

- auxquelles des médecins et des pharmaciens participent
- au cours desquelles
  - les médecins et les pharmaciens présents participent à un dialogue constructif sur le (ou les) sujet(s) choisi(s)
  - ils discutent des difficultés qui sont rencontrées dans la pratique et des solutions qui sont envisageables
  - des recommandations sont adoptées pour mettre en œuvre les solutions proposées

Procédure, directives pratiques et financement pour un projet local

# Concertation médico-pharmaceutique - Projet local

Vous pouvez demander une intervention financière pour l'organisation d'un projet CMP local.

Sur cette page :

- ▶ [Qui peut introduire un projet local ?](#)
- ▶ [Comment se déroule la procédure ?](#)
- ▶ [Point d'attention concernant l'organisation d'une réunion locale](#)
- ▶ [Intervention financière](#)
- ▶ [Plus d'informations](#)
- ▶ [Contacts](#)

## Qui peut introduire un projet local ?

Une équipe de projet responsable, composée d'un médecin et d'un pharmacien, peut introduire un projet local.

Un GLEM (groupe local d'évaluation médicale) et/ou un cercle de médecins généralistes désigne le médecin. Une organisation locale de pharmaciens désigne le pharmacien.

## Comment se déroule la procédure ?

1. Composez votre dossier de demande.

 [Template pour introduire un projet local](#)

**Remarque:**

Votre projet local doit se baser sur un [programme de promotion de la qualité approuvé](#) par le Comité d'évaluation et de contrôle médicaux en matière de médicaments.

2. Envoyez-nous votre dossier par recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Secrétariat du Comité d'évaluation et de contrôle médicaux en matière de médicaments  
INAMI  
Service des Soins de Santé  
Avenue de Tervueren 211  
1150 Bruxelles

3. Envoyez une version électronique de votre dossier à [MFO-CMP@inami.fgov.be](mailto:MFO-CMP@inami.fgov.be).
4. Nous examinons votre demande.
5. Uniquement si votre demande est recevable : le [Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments \(CEM\)](#) traite votre demande et formule un avis motivé.
6. Uniquement si votre projet est approuvé : l'équipe de projet transmet le rapport de la réunion au CEM.

 [Template pour le rapport d'une réunion locale](#)

# Programmes en cours d'évaluation

- interactions médicamenteuses fréquentes en pratique clinique : comment limiter les risques pour les patients ?  
AVK et AINS, AVK et antibiotiques, Statines et antibiotiques/antimycosiques
- Disponibilité et communication
- Abus et dépendance
- Préparations magistrales

# Programmes en cours d'évaluation

- Schémas thérapeutiques
  - statines chez les patients diabétiques
  - AINS et gastro-protection
  - Calcium/vitamine D et ostéoporose
  - Psychotropes et chutes
- Bonne utilisation des anticoagulants oraux
- Prescriptions sous DCI et substitution
- Rôle de garde

- Téléphone: **+32(0)2 739 77 41**
- E-mail: **MFO-CMP@inami.fgov.be**
- Bureaux ouverts de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures

## Questions posées pour ce symposium

- de bien préciser les objectifs du projet présenté ✓
- de préciser ce qui est réalisé ✓
- de préciser ce qui est prévu
- de mentionner les obstacles rencontrés et les solutions trouvées
- de proposer des recommandations en lien avec leur projet (et indicateurs ? incitants ?)

## Questions posées pour ce symposium

de proposer des recommandations en lien avec leur projet (et indicateurs ? incitants ?)

- pour les organisateurs actuels de CMP sur le terrain : formaliser un programme et le soumettre
- pour les projets locaux: consulter les programmes validés (dès février)
- incitants : financement via l'A.R.
- indicateurs :
  - évaluation à terme de l'application des recommandations localement décidées
  - évaluation de la CMP dans ce cadre de AR